

Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

Séance d'installation du Conseil Communautaire du Clermontais le mardi 15 avril 2014 à Paulhan



N° 1 et 2
avril / mai 2014



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU

CLERMONTAIS

Aspiran • Brignac • Cabrières • Canet • Ceyras • Clermont l'Hérault • Fontès • Lacoste • Liausson • Lieuran Cabrières • Mérifons
Mourèze • Nébian • Octon • Paulhan • Péret • Saint Félix de Lodez • Salasc • Usclas d'Hérault • Valmascle • Villeneuvevette

Lors de la séance d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais qui a eu lieu le mardi 15 avril 2014 à Paulhan, les conseillers communautaires ont adopté les décisions suivantes :

affaires générales

■ Élection du Président de la Communauté de Communes du Clermontais

En application des articles L 5211-2, 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les nouveaux conseillers communautaires ont élu, à bulletin secret et à la **majorité absolue**, dès le 1^{er} tour Jean Claude Lacroix, maire de Ceyras, Président de la Communauté de Communes du Clermontais.

• Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletin nul (à déduire) : 1
 Suffrages exprimés : 50
 Majorité absolue : 26

Jean Claude LACROIX : 29 voix
Salvador RUIZ : 20 voix
Laurent DUPONT : 1 voix

• Détermination du nombre de Vice-présidents

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, les conseillers communautaires ont décidé à **l'unanimité** de fixer à 10 le nombre de Vice-présidents qui composeront avec le Président le bureau de la Communauté de Communes.

■ Élection des Vice-présidents

Conformément à l'article L 5211-2 du CGCT et par transposition des articles L 2122-4 à L 2122-7 du CGCT, le Conseil Communautaire a élu à la **majorité absolue** et à bulletin secret les 10 Vice-présidents suivants :

1^{er} Vice-président : Bernard COSTE, Maire d'Octon
 2^{ème} Vice-président : Claude REVEL, Maire de Canet
 3^{ème} Vice-président : Claude VALERO, Maire de Paulhan
 4^{ème} Vice-président : Olivier BRUN, Maire de Fontès

5^{ème} Vice-président : Francis BARDEAU, Maire de Nébian

6^{ème} Vice-président : Gérald VALENTINI, Maire de Valmascle

7^{ème} Vice-président : Henri JURQUET, Maire de Brignac

8^{ème} Vice-président : Denis MALLET, 1^{er} Adjoint au Maire de Cabrières

9^{ème} Vice-président : Daniel VIALA, Maire de Mérifons

10^{ème} Vice-président : Salvador RUIZ, Maire de Clermont l'Hérault

• Résultats de l'élection du 1^{er} Vice-président

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 21
 Suffrages exprimés : 30
 Majorité absolue : 16

Bernard COSTE : 30 voix

• Résultats de l'élection du 2^{ème} Vice-président

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 3
 Suffrages exprimés : 48
 Majorité absolue : 25

Claude REVEL : 25 voix

René SEGURA : 23 voix

• Résultats de l'élection du 3^{ème} Vice-président

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 2
 Suffrages exprimés : 49
 Majorité absolue : 25

Claude VALERO : 29 voix

Laurent DUPONT : 20 voix



• **Résultats de l'élection du 4^{ème} Vice-président**

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 19
 Suffrages exprimés : 32
 Majorité absolue : 17

Olivier BRUN : 32 voix

• **Résultats de l'élection du 5^{ème} Vice-président**

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 18
 Suffrages exprimés : 33
 Majorité absolue : 17

Francis BARDEAU : 33 voix

• **Résultats de l'élection du 6^{ème} Vice-président**

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 21
 Suffrages exprimés : 30
 Majorité absolue : 16

Gérald VALENTINI : 30 voix

• **Résultats de l'élection du 7^{ème} Vice-président**

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 20
 Suffrages exprimés : 31
 Majorité absolue : 16

Henri JURQUET : 31 voix

• **Résultats de l'élection du 8^{ème} Vice-président**

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 2
 Suffrages exprimés : 49
 Majorité absolue : 25

Denis MALLET : 25 voix

Alain SOULEYROL : 24 voix

• **Résultats de l'élection du 9^{ème} Vice-président**

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 17
 Suffrages exprimés : 34
 Majorité absolue : 18

Daniel VIALA : 34 voix

• **Résultats de l'élection du 10^{ème} Vice-président**

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 51
 Nombre de bulletins nuls (à déduire) : 2
 Suffrages exprimés : 49
 Majorité absolue : 25

Salvador RUIZ : 25 voix

Marie PASSIEUX : 10 voix

Yvan PONCE : 14 voix

En ouverture de la deuxième séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais qui a eu lieu le mercredi 7 mai 2014 à Canet, les conseillers communautaires ont observé une minute de silence en hommage aux deux enfants décédés accidentellement sur les berges de la Lergue à Ceyras. Ils ont ensuite adopté les décisions suivantes :



affaires générales

■ Composition du bureau communautaire

En vertu des dispositions de l'article L 521 I-10 du CGCT, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale serait composé du Président et de l'ensemble des Vice-présidents dont les délégations sont les suivantes :

- 1^{er} Vice-président : Bernard COSTE, Maire d'Octon délégué à la gestion des ressources humaines
- 2^{ème} Vice-président : Claude REVEL, Maire de Canet délégué à la prospective territoriale
- 3^{ème} Vice-président : Claude VALERO, Maire de Paulhan délégué à la jeunesse
- 4^{ème} Vice-président : Olivier BRUN, Maire de Fontès délégué au développement économique
- 5^{ème} Vice-président : Francis BARDEAU, Maire de Nébian délégué à la petite enfance
- 6^{ème} Vice-président : Gérald VALENTINI, Maire de Valmascle délégué au développement touristique
- 7^{ème} Vice-président : Henri JURQUET, Maire de Brignac délégué à la communication - Agenda 21
- 8^{ème} Vice-président : Denis MALLET, 1^{er} Adjoint au Maire de Cabrières délégué au développement culturel
- 9^{ème} Vice-président : Daniel VIALA, Maire de Mérifons délégué au Pôle Aménagement : environnement, logistique et bâtiments
- 10^{ème} Vice-président : Salvador RUIZ, Maire de Clermont l'Hérault délégué à la centralité et au cadre de vie

■ Désignation des représentants de la Communauté de Communes aux organismes extérieurs

Le Conseil Communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au sein de différents organismes extérieurs, dont les organes délibérant doivent être intégralement renouvelés suite aux élections municipales du mois de mars dernier.

Pour le **Syndicat Centre Hérault**, le Conseil Communautaire a désigné à bulletin secret et à la **majorité absolue** :

Conseillers titulaires : Jean Claude LACROIX, Claude REVEL, Daniel VIALA, Bernard BARON

Conseillers suppléants : Laurent DUPONT, Gilbert GARROFE, Georges GASC, René SEGURA

Pour le **SICTOM** de la région de Pézenas, le Conseil Communautaire a désigné à bulletin secret et à la **majorité absolue** :

Conseillers titulaires : Olivier BRUN, Eliane PASSET

Conseiller suppléant : Daniel VIALA

Pour le **Syndicat de développement local du Cœur d'Hérault** (SYDEL Cœur d'Hérault), le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** :

Conseillers titulaires : Jean Claude LACROIX, Claude REVEL, Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Denis MALLET, Christian BILHAC, Audrey GUERIN, Yolande PRULHIÈRE

Les conseillers suppléants : Gérald VALENTINI, Daniel VIALA, Jean COSTES, Eric VIDAL, Philippe VENTRE, Marc FAVIER, Berthe BARRE, Laurent DUPONT

Pour le **Syndicat mixte de gestion du Salagou**, le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** :

Conseillers titulaires : Jean COSTES, Bernard COSTE, Eric VIDAL, Alain SOULAYROL, Daniel VIALA

Conseillers suppléants : Denis MALLET, Bernard FABREGUETTES, Gabriel NAVAS, Laure ROBERT, Gérald VALENTINI

Pour le **Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault**, le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** :

Conseillers titulaires : Claude REVEL, Henri JURQUET

Conseillers suppléants : Berthe BARRE, Christian RIGAUD

Pour la **Maison de l'Emploi du Cœur d'Hérault**, le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** :

Représentants titulaires : Olivier BRUN, Claude REVEL

Représentants suppléants : Arielle GREGOIRE, Louisiane DELMAS

Pour la **Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault**, le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** :

Représentants titulaires : Marie PASSIEUX, Maryse FABRE, Eliane PASSET, Audrey GUERIN, Francis BARDEAU, Bernard FABREGUETTES

Pour le **Comité local pour le logement autonome des jeunes** (CLLA) le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** :

Représentants titulaires : Bernard COSTE, Claude VALERO

Représentants suppléants : Yolande PRULHIÈRE, Bénédicte BERNARD

Pour la **Société Publique Locale d'Aménagement** (SPLA) Territoire 34, le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** Daniel VIALA représentant titulaire.

Pour le **Collège de Clermont l'Hérault**, le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** Sylvie MALMON représentant titulaire.

Pour le **Collège de Paulhan**, le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** Christian RIGAUD représentant titulaire.

Pour le **Lycée René Gosse** à Clermont l'Hérault, le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** Arielle GREGOIRE représentant titulaire.

Pour le **Conseil de surveillance du Centre Hospitalier** de Clermont l'Hérault, le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** Yolande PRULHIÈRE représentant titulaire.

Pour le **Syndicat mixte de développement de la filière viande**, le Conseil Communautaire a désigné à la **majorité absolue** :

Représentant titulaire : Bernard SAGNES

Représentant suppléant : Gérald VALENTINI

■ Création des commissions communautaires spécialisées et modalités de représentation des délégués communautaires

En application de l'article L. 2121-22 du CGCT, le Conseil Communautaire a décidé de former des commissions chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis sur les questions qui lui sont soumises.

La composition de ces commissions sera respectueuse des vœux exprimés par les conseillers communautaires et favorisera l'expression de toutes les communes et toutes les sensibilités politiques. Aussi, les quatre commissions seront composées de membres titulaires et suppléants du Conseil communautaire qui en feront la demande.

Les 4 commissions suivantes :

- Moyens généraux
- Valorisation de l'espace touristique et culturel communautaire
- Aménagement / Environnement / Développement Durable
- Cohésion et solidarité territoriale / Service à la population

■ Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

Conformément aux articles L 5211-12 et R 5214-1 du CGCT le Conseil Communautaire a déterminé à **P'unanimité** le montant des indemnités à attribuer au Président et Vice-présidents en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (I015) les barèmes suivants :

- Président : 67,5 % de l'indice brut I015
- Vice-président : 22,26 %

■ Délégations accordées par le Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes du Clermontais

Conformément à l'article L 5211-10 le Conseil Communautaire a décidé à **P'unanimité** de charger le Président, par délégation d'effectuer pour la durée de son mandat l'ensemble des opérations suivantes :

- **en matières patrimoniale et domaniale :**

- Décider et approuver les conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles appartenant à la Communauté de communes pour une durée n'excédant pas neuf ans.
- Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (France Domaine) le montant des offres de la Communauté de communes à notifier aux expropriés et ayants-droit et répondre à leurs demandes.
- Autoriser le dépôt, la modification ou le transfert des demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir, de déclaration préalable, de certificats d'urbanisme.
- Décider de la réforme et de la cession à titre gratuit ou onéreux des biens meubles de la Communauté de Communes du Clermontais d'un montant inférieur à 15 000 euros.

• **en matière financière :**

- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de procéder aux opérations de réaménagement de dette, autoriser la passation des contrats de lignes de trésorerie permettant le financement à court terme des opérations et l'ouverture de comptes à termes et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement de la Communauté.
- Prendre toute décision relative aux marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant inférieur à :
 - 1 500 000 € HT pour les marchés de travaux,
 - 207 000 € HT pour les marchés de fourniture et de services.
- et ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement».
- Accepter ou refuser les indemnités proposées par les assureurs de la Communauté de communes en application des polices souscrites.
- Déclarer sans suite toute procédure de passation de marché public pour motif d'intérêt général.

- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

- **divers :**

- Intenter au nom de la Communauté de communes toutes actions en justice ou défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle. Cette délégation, portant sur l'ensemble du contentieux, tant devant les juridictions administratives que judiciaires, quel que soit le degré et la nature de la juridiction en cause et devant toutes les instances de médiation ou de conciliation, s'applique également pour toutes les constitutions de partie civile faites au nom et pour le compte de la Communauté de communes ainsi que toutes les actions civiles s'y rattachant.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Le président rendra compte à chaque conseil, des décisions prises en application de la présente délibération.

■ Règlementation des poursuites vis-à-vis des débiteurs défallants

En application des dispositions du décret n°2009.125 du 3 février 2009 et afin d'assurer une bonne gestion des deniers publics, le Conseil Communautaire a accordé à **l'unanimité** au comptable public une autorisation permanente d'effectuer tous actes de poursuites nécessaires au recouvrement des créances de la collectivité.

Compte tenu du cout des poursuites (couts administratifs, postaux, judiciaire), les seuils d'abandon des poursuites par le comptable sont les suivants :

- Pas de titre de recettes inférieur à 5 €
- Pas de lettre de rappel pour les dettes inférieures à 5 €, sauf en cas de dettes répétitives

- Pas de commandement de payer pour les dettes regroupées inférieures à 5 €
- Pas de phase comminatoire amiable pour les dettes regroupées inférieures à 30 €
- Pas d'opposition à tiers détenteur « employeur ou CAF » (pour les frais de cantine) pour les dettes regroupées inférieures à 30 €
- Pas d'opposition à tiers détenteur bancaire pour les dettes regroupées inférieures à 130 €
- Pas de saisie immobilière par voie d'huissier pour les créances inférieure à 100 €
- Pas d'état de poursuite extérieure pour les restes à recouvrer inférieur à 100 €

Le comptable dressera un document détaillant les non-values présentées au titre des présents seuils d'abandon des poursuites et un autre dossier au titre des poursuites qui se seraient révélées infructueuses.

■ Concours du receveur municipal – Indemnité de conseil

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** d'attribuer une indemnité spécifique au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, à taux plein sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté.



office de tourisme

■ Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie

Le Conseil Communautaire a procédé à **l'unanimité** à la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie de « l'Office de Tourisme du Clermontais » composé de 13 membres titulaires et 13 membres suppléants répartis au sein de deux collèges.

- **Collège de la Communauté de Communes du Clermontais**

Titulaires : Gérald VALENTINI, Gabriel NAVAS, Denis MALLET, Claude REVEL, Laurent DÔ, Isabelle GAVINET, Eric VIDAL, Laure ROBERT

Suppléants : Salvador RUIZ, Bernard BARON, Alain BLANQUER, Jean COSTES, Bertrand ALEIX, Bernard COSTE, Francis BARDEAU, Joël AZAM

- **Collège des professionnels**

Titulaires : Cécile AMIEL, Margareta AVERMAETE, Sabine MOULIN, Maxime NAVAS, David BRIGUENTI

Suppléants : Sylvia JACQUOT, Eric PRISSETTE, Emmanuel SERIN, Martine BILLET, Noëlle GROS

théâtre du clermontais

■ Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie

Le Conseil Communautaire a procédé à **l'unanimité** à la désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie du « Théâtre du Clermontais » composé de 7 membres titulaires et 7 membres suppléants répartis au sein de deux collèges.

- **Collège de la Communauté de Communes du Clermontais**

Titulaires : Denis MALLET, Micaela MARTINEZ - ROQUES, Claude VALERO, Bénédicte BENARD, Francis BARDEAU

Suppléants : Sophie OLLIER, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Isabelle GAVINET, Henri JURQUET

- **Collège des professionnels**

Titulaires : Cécile LAJOIE FRAISON MAY, Claire ENGEL

Suppléants : Valérie LHOTE, Judith ROTCHILD

Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

Espace Marcel VIDAL - 20 av. Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HÉRAULT

04 67 88 95 50 - clermontais34@orange.fr

www.cc-clermontais.fr

Directeur de publication :

Jean Claude LACROIX

Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Rédaction : Service Communication